

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

146130

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 01388 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOUZIANI MOHAMED

Date de naissance : 1956

Adresse : RES. ELFAJR Imm. E N°11 ELQODS S/BERNOUSSI CASA

Tél. : 06 66 93 43 25 Total des mois engagés : 44.100,00 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17 JAN 2023

Nom et prénom du malade : BOUZIANI MOHAMED Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : affection oculaire

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

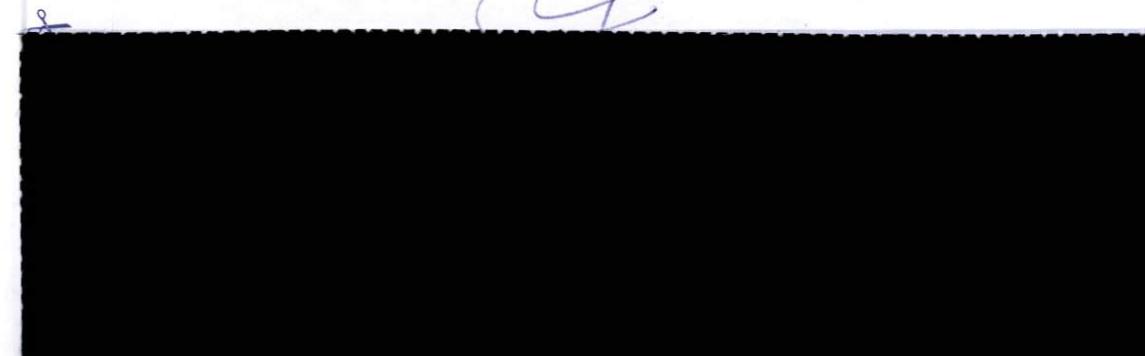
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 17/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Horaires
		A M	P C	I M	I V	
Optique Mille pour Cent Opticien - Optométriste	19 JAN. 2023					3900

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## **DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE**

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	—————
00000000	00000000
35533411	11433553

### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



**OPTIQUE 1000%**

1388

Opticien - Optométriste

Facture

N° 004381

Date : 19 JAN. 2023

Mr : BOUZIAVI MOHAMED

Docteur: TAZI AZIZ

Type des Verres : PROGRESSIF ORMA AR

Monture 2) MÉTAL OPTIC 1000,

\* Vision de Lion :

OD	Axe 90°	Cyl -0,50	Sph +0,25	750,-
----	---------	-----------	-----------	-------

OG	Axe 90°	Cyl -0,50	Sph +0,25	750,-
----	---------	-----------	-----------	-------

\* Vision de Prés :

OD	Axe 90°	Cyl -0,50	Sph +2,50	700,-
----	---------	-----------	-----------	-------

OG	Axe 90°	Cyl -0,50	Sph +2,50	700,-
----	---------	-----------	-----------	-------

Optique Mille pour Cent

Opticien - Optométriste

Add :

Trois mille NEUF cents	Montant : 3900
------------------------	----------------

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca  
 ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - RC : 242426  
 T.P : 023451 - Patente : 30057211

**DOCTEUR TAZI AZIZ**



**الدكتور التازى عزيز**

**Spécialiste en Ophtalmologie**

**· Maladies et chirurgie des yeux**

Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris

Mille

1388

· اختصاصي في أمراض و جراحة العيون ·

خريج كلية الطب ببلجيكا ببروكسيل

طبيب سابق بالمستشفيات الفرنسية بباريس

**17 JAN. 2023**

Casablanca le : ..... الدار البيضاء في .....

**BOUZIANI  
MOHAMED**

**Monture + Verres  
(2 pairs) Photography**

$\text{VL} = + 0,25 \left( - 0,50 \text{ à } 90^\circ \right)$   
 $\text{OD} = + 0,25 \left( - 0,50 \text{ à } 90^\circ \right)$   
 $\text{OS} = + 0,25 \left( - 0,50 \text{ à } 90^\circ \right)$   
**VL and OD + 2,25 OSA**

**Optique Mille pour Cent  
Opticien - Optopéristre**

**Dr TAZI AZIZ  
OPHTALMOLOGUE  
7, Rue 45 - Hay TARIK  
Bernoussi - CASABLANCA  
Tél : 022.75.63.15**

زنقة 45 الطابق الثاني حي طارق - سيدى البرنوصي - الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.75.63.15

7, Rue 45, 2<sup>ème</sup> Etage Hay Tarik Sidi Bernoussi - Casablanca - Tél : 05.22.75.63.15

**GSM - Whatsapp : 06.53.59.40.53**